

Prendre en compte les diversités des publics (sociale, culturelle, handicap, sexuée...)

Des définitions

Le droit à la différence permet la reconnaissance des spécificités de chacun et de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de stigmatisation. **Vivre ensemble** suppose d'accepter et d'intégrer les différences de chacun. On distingue plusieurs types d'intégration : physique, fonctionnelle, sociale et sociétale.

Des références théoriques

"C'est d'abord l'indifférence aux différences qui reproduit les inégalités", *Bourdieu*.

"Car cette indifférence présuppose une égalité de chances et de capacités qui n'existe pas en réalité. Pire, elle alimente le fantasme dangereux d'une homogénéité possible". extrait article *P Meirieu*.

Références aux critères tarifs adaptés, partager le projet avec les équipes, avec le public.

Des préconisations

L'enjeu central des accueils collectifs de mineurs est l'apprentissage du « vivre ensemble », de manière ouverte. Les structures d'accueil de mineurs sont par définition ouvertes à tous les publics, ce sont des lieux de socialisation au même titre que l'école, le club sportif, la famille...

Les projets éducatifs offrent la possibilité de prendre en compte cette possibilité d'ouverture vers les autres, puis d'en définir les modalités. Les pratiques éducatives seront alors à questionner car elles peuvent participer à l'évolution vers une meilleure connaissance et un plus grand respect des individus.

Plus particulièrement, la volonté d'intégration d'enfants ou de jeunes en situation de handicap, quand elle existe, sera mentionnée dans le projet éducatif de la structure. Ceci rendra propice les échanges politiques et pédagogiques et facilitera la communication à l'extérieur du centre.

Des questionnements

En ce qui concerne les élus

Comment travailler sur cet aspect très politique de l'ouverture à la diversité de public, dans le cadre du projet éducatif, avec les élus ?

Comment soutenir les élus dans la réflexion et les échanges sur les valeurs éducatives défendues ?

Par exemple : l'Acm est-il un lieu où l'on peut promouvoir le collectif et la solidarité ?
Les enfants peuvent-ils concrètement être accueillis sans discrimination, de manière égalitaire, sans pour cela nier les spécificités individuelles ?

En ce qui concerne le public

Les échanges avec les familles sur le projet éducatif sont prépondérants : portent-ils sur les aspects de socialisation de l'enfant ou du jeune adolescent et les valeurs défendues : souhait d'ouverture à tous, promotion de la solidarité... ?

Les démarches éducatives des différents acteurs locaux, écoles, clubs sportifs, Acm, familles, sont-elles cohérentes ?

La question de l'intégration demande du temps, a-t-on travaillé sur l'acceptation par le groupe d'enfants ou de jeunes ?

Dans le cas de l'accueil d'un enfant en situation de handicap : des contacts ont-ils été pris avec la famille et l'institution à laquelle l'enfant est confié ? Les particularités de l'enfant, son projet personnalisé et le projet éducatif de la famille et / ou de l'institution sont-ils connus ?

En ce qui concerne les équipes

Les équipes ont-elles une bonne connaissance de la réalité locale ?

Les équipes ont-elles suffisamment anticipé l'accueil des enfants et des jeunes de manière à ce que celui-ci soit propice à l'ouverture vers des publics spécifiques ? Comment cette étape primordiale de la préparation a-t-elle été envisagée ? Les limites en termes de capacités d'accueil et de règles de vie ont-elles été posées ?

Les réunions de préparations ouvrent-elles le dialogue autour des représentations de chacun ?

Les démarches pédagogiques favorisent-elles les interactions et échanges entre enfants, entre adolescents, entre jeunes et adultes ?

Les démarches pédagogiques permettent-elles de se situer dans un équilibre entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif ?

Les pratiques pédagogiques tiennent-elles compte des différences de chacun tout en veillant au "vivre ensemble" ?

Des projets partenariaux permettant la rencontre et l'ouverture vers une plus grande mixité culturelle sont-ils mis en œuvre ?

Les activités permettent-elles l'échange, d'apprendre à se connaître, de prendre en compte le "droit à la différence" ?

Les activités et les conditions d'accueil prennent-ils en compte les attentes et besoins des garçons et des filles ?

Est-il nécessaire de constituer des équipes mixtes ou d'aller plus simplement vers une mixité de compétences ?

Les conditions sont-elles mises en œuvre pour qu'une relation de confiance soit établie entre les jeunes, les familles, les animateurs, basés sur un respect mutuel ?